



# SEMEA

Syndicat mixte des bassins  
versants de la rivière Ecole, du ru de la  
Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

## Rapport d'activité 2025/2026





1

# SOMMAIRE

## Présentation du syndicat

Objectif GEMAPI _____	P.6
Périmètre de mission du SEMEA _____	P.7
Gouvernance du SEMEA _____	P.9
Organigramme du syndicat _____	P.10
Vie du syndicat _____	P.11



2

## Bilan d'activités 2025 et perspectives

Entretien des cours d'eaux et milieux humides _____	P.15
Les chantiers d'entretiens _____	P.16
Gestion et restauration des milieux humides et des cours d'eau _____	P.19
Le prévention des inondations _____	P.24
Les autres actions de prévention des inondations _____	P.26



3

## Bilan financier

Avancement technique _____	P.29
Fonctionnement _____	P.30
Investissements _____	P.32



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers Collègues et Administrés,

C'est avec grand plaisir que je vous adresse cette troisième édition du rapport annuel du SEMEA pour l'année 2025. Ce document intègre le bilan de ces trois dernières années, depuis le lancement du contrat de territoire et la convention financière mis en place avec nos intercommunalités.

Les recrutements effectués en 2024 montrent leur efficacité avec une montée en puissance de l'investissement et une stabilisation du fonctionnement.

Le contrat territorial renouvelé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2026 assurera le financement des projets et le renforcement de l'équipe qui, à court terme, devra mettre en œuvre la compétence ruissellement.

Tous les éléments nécessaires à la réussite du syndicat sont réunis : une trésorerie suffisante pour assurer la continuité de l'action, une équipe dotée d'une solide connaissance du territoire et des enjeux GEMAPI, du matériel et des locaux adaptés. Il est important de pérenniser cette dynamique et d'aller de l'avant. Tous retour en arrière ou doute sur le bien-fondé des orientations prises seraient néfastes et contreproductifs.

Le contrat de territoire lancé en 2023 a permis de renforcer les connaissances, de réaliser de premiers travaux d'aménagement, de faire évoluer les consciences et faire émerger de nouvelles perspectives pour notre territoire. Cette progression doit être soutenue par nos intercommunalités, dans un esprit de solidarité et d'efficacité. L'atteinte de nos objectifs dépendra de nos capacités à coopérer à l'échelle des bassins versants.

C'est sur ce bilan que je quitte mes fonctions de président du SEMEA, en vous souhaitant à toutes et tous un excellent mandat 2026-2031.

Bien chaleureusement,



**Tous les éléments nécessaires à la réussite du syndicat sont réunis.**



**THIERRY FLESCH**  
Président du SEMEA

# 1

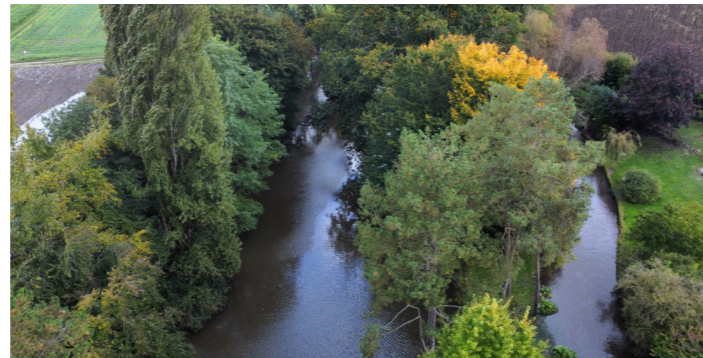
## PRÉSENTATION DU SYNDICAT

# OBJECTIF GEMAPI

La compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), exercée obligatoirement par les intercommunalités depuis 2018, constitue un levier majeur pour la gestion intégrée de l'eau et la prévention des risques d'inondation. Elle couvre notamment l'entretien des cours d'eau, l'aménagement des bassins versants, la restauration des milieux aquatiques et la protection contre les inondations.

Sa mise en œuvre repose sur une organisation partenariale entre différents acteurs (EPCI, syndicats, EPAGE, EPTB) et sur une approche transversale intégrant les politiques d'aménagement du territoire. La GEMAPI implique une responsabilité partagée entre collectivités, État et propriétaires riverains, avec une obligation de moyens fondée sur des actions adaptées aux enjeux locaux.

Son financement s'appuie principalement sur la taxe GEMAPI, complétée par des subventions publiques et des dispositifs contractuels, permettant de soutenir des programmes d'actions à l'échelle des territoires.



## GEMAPI OBLIGATOIRE

(Article L211-7 du Code de l'Environnement)  
une partie des missions est obligatoire et définie par les items suivants



**Protection et restauration des sites**



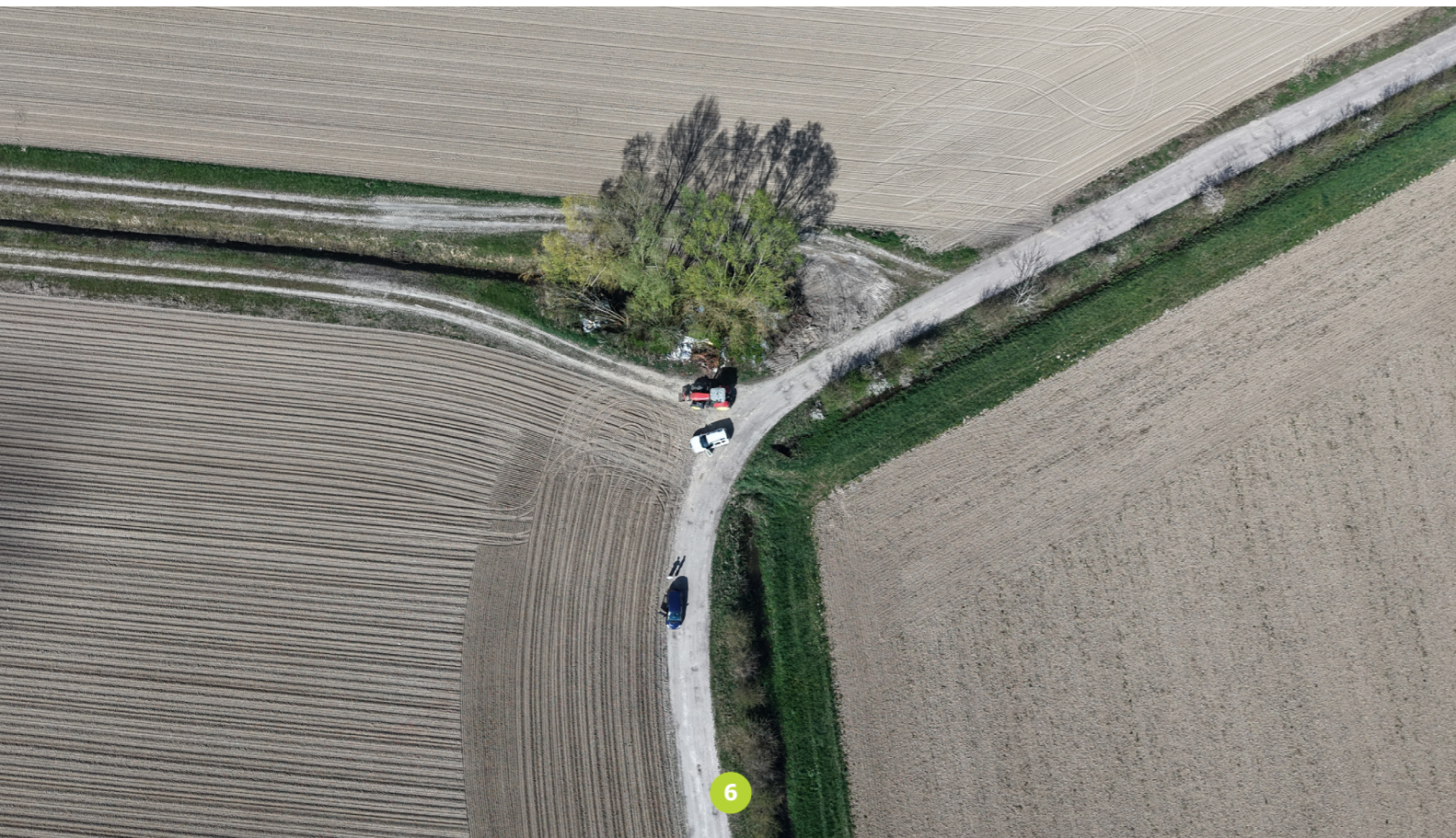
**Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin**



**Entretien et aménagement de cours d'eau**



**La défense contre les inondations et contre la mer**



# PÉRIMÈTRE ET MISSIONS DU SEMEA

Le SEMEA intervient sur un territoire situé au sud de l'Île-de-France, à cheval entre l'Essonne et la Seine-et-Marne. Son action s'organise autour de cinq bassins versants : la rivière École, le ru de la Mare-aux-Evées, ainsi que trois autres petits bassins versants affluents de la Seine, dont le Ru de la Saussaie et le Vieux Ru. Pour ces trois derniers, l'intervention du syndicat se limite à la rive gauche du fleuve.

Le SEMEA agit pour le compte de trois intercommunalités principales, regroupant 34 communes. Plus largement, ses bassins versants s'inscrivent dans un périmètre élargi comprenant plusieurs intercommunalités et un total de 56 communes, traduisant la diversité et la richesse du territoire.

Cette structuration confère au SEMEA un rôle essentiel dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, à l'échelle d'un bassin de vie structurant.



## Quelques chiffres :



**585 KM<sup>2</sup>**  
SUPERFICIE DES BASSINS VERSANTS



**210 KM**  
LONGUEUR DES RÉSEAUX HYDROGRAPHIQUES



**130000 H.**  
POPULATION VIVANT DANS LES BASSINS VERSANTS

## LES MISSIONS DU SEMEA SONT VARIÉES



**L'ENTRETIEN**  
DES COURS D'EAU  
ET DES MILIEUX HUMIDES



**LA RESTAURATION**  
DES COURS D'EAU  
ET DES MILIEUX HUMIDES



**LA PRÉVENTION**  
DES SÉCHERESSES  
ET INONDATIONS



**LA GESTION**  
DE CRISE



**L'INFORMATION**  
ET LA SENSIBILISATION



**VIE DU SYNDICAT**



## GOUVERNANCE DU SEMEA

Le SEMEA est administré par un bureau syndical composé du président et de cinq vice-présidents. En 2025, Philippe Dothée a été élu troisième Vice-président de la CAMVS, succédant à Gérard Roux.

Au sein du comité syndical, chaque commune située dans le périmètre du syndicat représente son intercommunalité par l'intermédiaire de deux titulaires et d'un délégué suppléant. Leur rôle demeure essentiel au bon fonctionnement du syndicat puisqu'ils assurent la représentation des collectivités membres, participent aux prises de décisions et contribuent activement à la mise en œuvre des projets.

À la suite des élections municipales de mars 2026, la gouvernance du SEMEA sera amenée à évoluer. Le renouvellement des conseils communautaires conduira en effet à la désignation de nouveaux délégués au sein du syndicat, qui désigneront un nouveau Président et de nouveaux Vice-présidents.



**Thierry FLESCH**  
Président



**Francis GUERRIER**  
Vice président  
Représentant la CAPF



**Michel CHARIAU**  
Vice président  
Représentant la CAPF



**Philippe DOTHÉE**  
Vice président  
Représentant la CAMVS



**Jacky SEIGNANT**  
Vice président  
Représentant la CAMVS



**Espérance VIEIRA**  
Vice présidente  
Représentant la CC2V



- Communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)
- Communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V)
- Communauté d'Agglomération Pays de Fontainebleau (CAPF)

# ORGANIGRAMME DU SYNDICAT

## Organisation des services du SEMEA

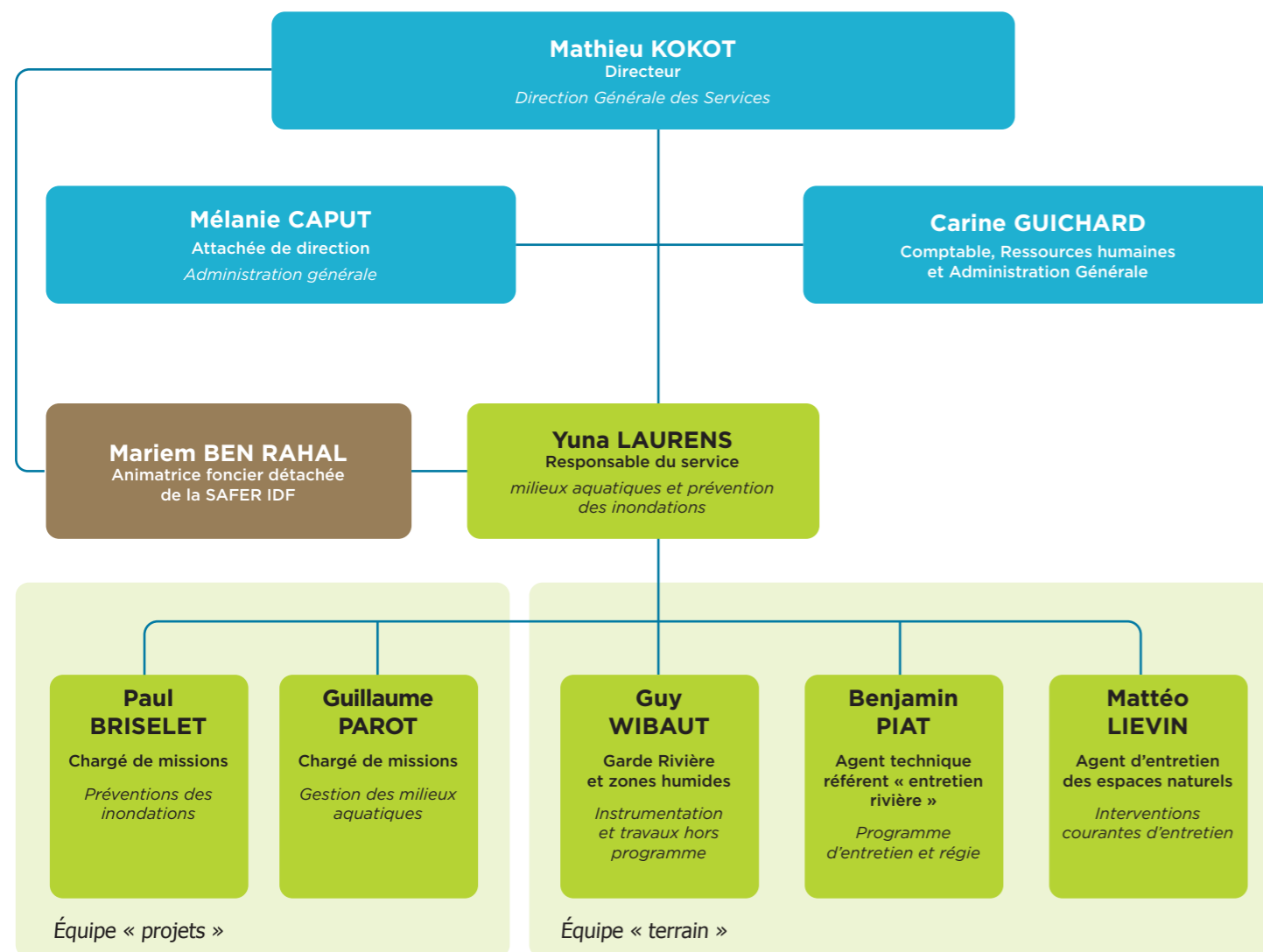
En 2025, le SEMEA s'appuie sur une organisation structurée et complémentaire, permettant de répondre efficacement aux enjeux liés à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

L'équipe s'organise autour des pôles administratifs et techniques. L'administration générale assure le bon fonctionnement du syndicat, avec des missions d'appui

à la direction, de gestion comptable et des ressources humaines.

Le pôle technique regroupe des compétences variées allant de la prévention des inondations à la gestion des milieux aquatiques, en passant par le suivi des travaux, l'entretien des cours d'eau et des espaces naturels. Les agents de terrain et chargés de mission interviennent quotidiennement pour mettre en œuvre les actions du syndicat.

En 2025, l'équipe des gardes rivières a accueilli un stagiaire en alternance pour une période de six mois.



- Direction générale des services
- Service milieux aquatiques et prévention des inondations
- Détachée SAFER

## VIE DU SYNDICAT

### Inauguration des locaux

Le 30 septembre 2025, nous avons eu le plaisir d'inaugurer nos nouveaux locaux situés à Villiers-en-Bière, suite aux travaux d'aménagement réalisés de mars à août 2025.

Ces espaces, d'une superficie de 324 m<sup>2</sup>, offrent désormais des conditions de travail optimales. Le rez-de-chaussée permet d'accueillir jusqu'à 70 personnes lors de réunions ou comités syndicaux, et dispose également d'un espace cuisine ainsi que d'un atelier dédié à nos agents techniques.

À l'étage, les locaux se composent du pôle administratif et du pôle technique. Une salle de réunion intermédiaire vient compléter cet agencement, facilitant les échanges entre les équipes.



### Lancement du Flash Inf'eau

Depuis juin 2025, nous avons engagé une démarche visant à améliorer notre communication interne et externe avec la mise en place d'un « Flash Inf'eau » mensuel.

Ce support synthétique relate les événements marquants du mois à travers quelques lignes et des photos illustratives, notamment des réalisations avant/après travaux.

Ce rendez-vous régulier permet de mieux valoriser les actions menées et de renforcer le lien avec l'ensemble de nos partenaires.



### Achat de véhicules

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail de nos équipes, le SEMEA a fait l'acquisition de deux nouveaux véhicules.

Un véhicule 5 places a été mis à disposition de l'équipe technique et des ingénieurs afin de faciliter leurs déplacements sur le terrain. Par ailleurs, une camionnette a été attribuée à l'agent en charge de l'entretien des espaces naturels.

Ce véhicule permet le transport du matériel récemment acquis (tronçonneuses, débroussailleuses...), offrant ainsi de meilleures conditions d'intervention et contribuant à une plus grande efficacité sur le terrain.

# LES ÉVÈNEMENTS PUBLICS



## ■ Ramassage des déchets aux abords des cours d'eau

En 2025, fidèle à sa mission de protection des milieux aquatiques, le SEMEA a mené plusieurs opérations de ramassage de déchets sur l'ensemble de son territoire, permettant de collecter près de 15 m<sup>3</sup> de déchets (notamment du 15 au 17 mai sur le ru de la Saussaie, ainsi que le 19 novembre lors d'un chantier participatif organisé avec la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry).

Ces interventions, pilotées par les gardes-rivières, ont pris différentes formes : des actions quotidiennes dites « réflexes », mais également des opérations plus structurées mobilisant l'ensemble de l'équipe face à des dépôts plus importants.

Ces actions rappellent l'importance du respect des milieux aquatiques, dont la préservation est essentielle à leur bon fonctionnement et à la qualité de notre environnement.



## ■ Participation au Village du Parc 2025

Les 4 et 5 octobre 2025, le SEMEA a participé au Village du Parc organisé à Milly-la-Forêt, au cœur du parc du Moustier et sous la halle.

Cet événement convivial a permis de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux à travers des animations, des échanges et la découverte des richesses naturelles du territoire. Aux côtés de nombreux partenaires, artisans et producteurs locaux, le SEMEA a pu valoriser ses actions et renforcer le lien avec les habitants.

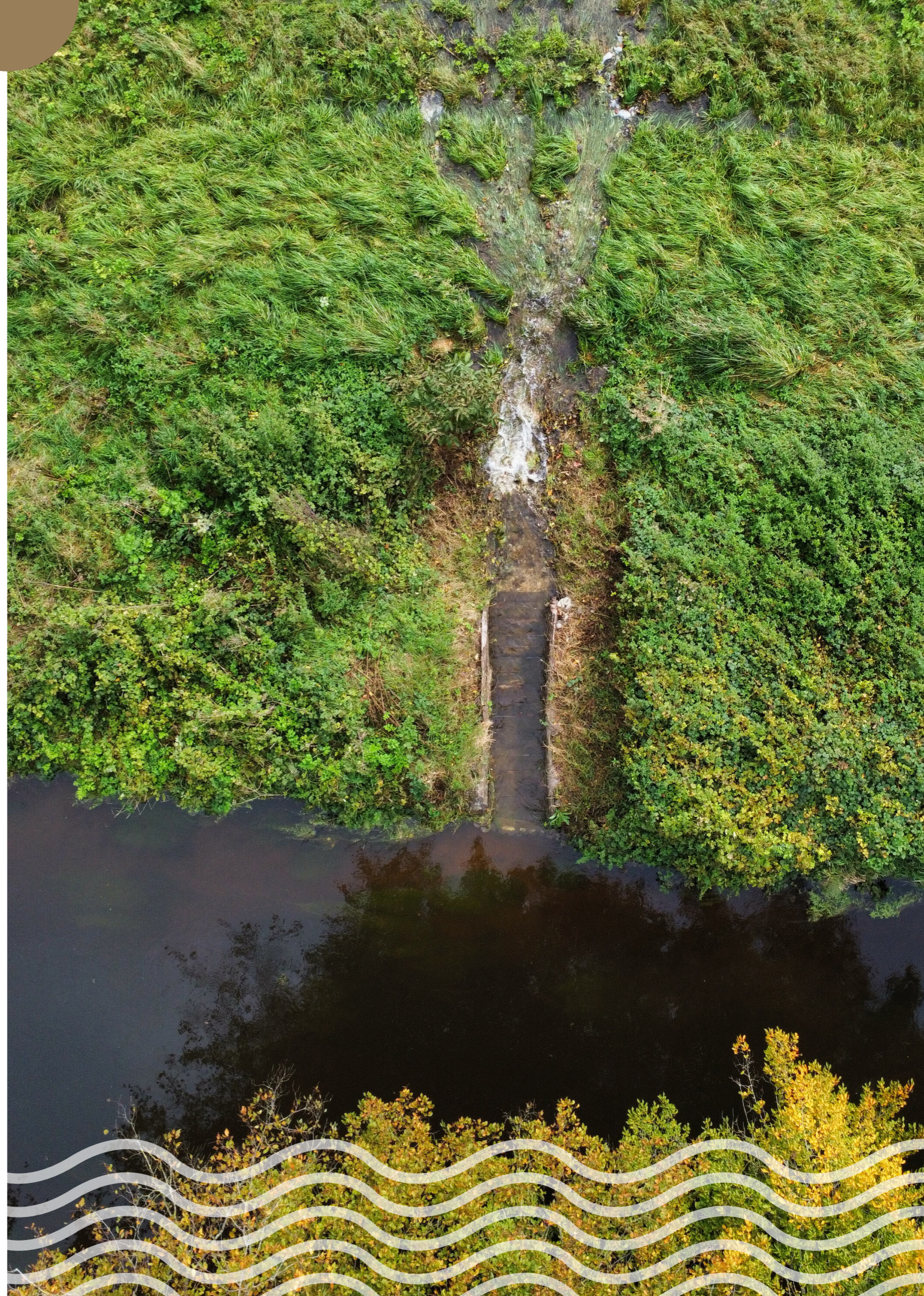
Ce week-end, placé sous le signe de la découverte et du développement durable, a également encouragé des pratiques responsables, notamment à travers la démarche « zéro déchet » proposée aux visiteurs.

## ■ Animation du SEMEA auprès de hauts fonctionnaires de l'Etat

En partenariat avec le CNRS, le SEMEA a participé à un cycle de formation de quinze hauts fonctionnaires de l'Etat.

Un atelier autour d'une maquette rivière puis une sortie au bord de l'Ecole dans le parc communal de Pringy ont permis de sensibiliser les participants à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Associée à la démarche, la Commune de Pringy a co-animé la sortie et présenté les travaux de restauration de l'Ecole effectués en 2019.



# 2

## BILAN D'ACTIVITÉS 2025 ET PERSPECTIVES 2026

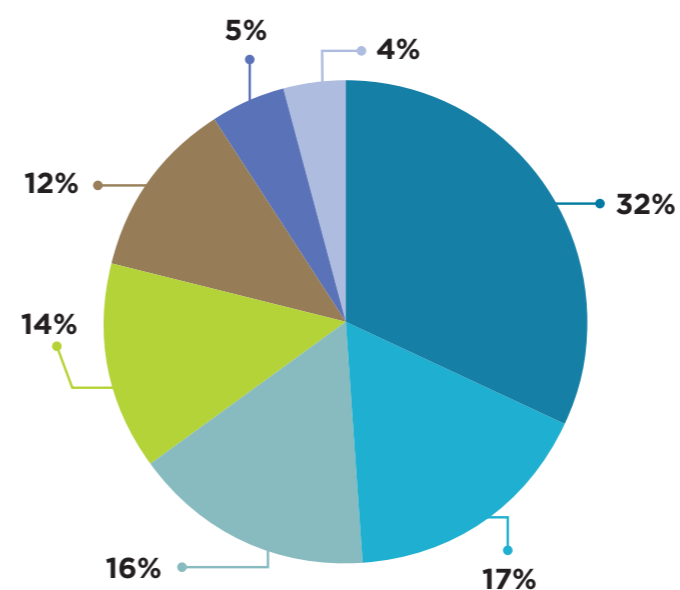
### ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES

#### ■ Travaux en régie

L'équipe terrain constituée de 3 personnes assure les missions quotidiennes de surveillance des milieux, de suivi des niveaux de la rivière, de retrait d'embâcles, d'entretien et gestion d'ouvrages, de débroussaillage des accès et des passages busés et de gestion de certaines espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon, etc.

Elle intervient également pour conseiller les riverains sur les bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau, assure l'organisation et le suivi des chantiers d'entretien réalisés par des prestataires externes.

#### RÉPARTITION EN TEMPS DES INTERVENTIONS RÉALISÉES EN RÉGIE



#### LÉGENDE :

- Nettoyage des ouvrages (11 ouvrages, 2 fois par semaine)
- Arrachage de la Renouée du Japon (830 m<sup>2</sup>, 11 foyers)
- Relevés des échelles et suivi des niveaux (27 échelles, 6 stations de mesure)
- Autres types de chantiers gérés en interne
- Entretien de la ripisylve et débroussaillage (128 passages)
- Enlèvement d'embâcles (79 embâcles retirés)
- Ramassage de déchets (15m<sup>3</sup>)

En 2025, la régie a permis d'économiser 140 000 € sur des opérations qui auraient été externalisées.

## ■ Nettoyage du bras du haut de Moulignon

Disposant d'un personnel qualifié à utiliser une pelleuse, le SEMEA a pu réaliser en régie une opération de désenvasement du bras du haut du Ru de Moulignon.

En effet, ce ru est busé sur 30m au niveau de l'impasse de l'Orangerie dans une configuration qui favorise l'envasement progressif de la canalisation et du ru en amont. Cela limite la capacité de l'ouvrage et renforce le risque de débordement dans un secteur déjà vulnérable aux inondations.

Afin d'améliorer l'écoulement et de restaurer la capacité de la buse, deux opérations successives ont été réalisées :

- le retrait de l'accumulation de vase dans le lit en amont de la buse sur 20m, en régie ;
- un hydrocurage de la canalisation avec pompage et évacuation des vases.

L'opération a mis en évidence la présence de nombreux déchets végétaux et anthropiques dans la canalisation faisant obstruction à l'écoulement.



## ■ Entretien des petits rus affluents de l'École et de la Mare-aux-Évées

Plusieurs interventions ont été réalisées sur les petits rus affluents de l'École et du ru de la Mare-aux-Évées. Ces cours d'eau de plaine présentent souvent peu de ripisylve et peu d'ombrage ce qui favorise la prolifération de la végétation dans le lit mineur ayant pour effet de réduire fortement l'écoulement. Les travaux ont consisté principalement en un débroussaillage différencié de la végétation du lit et des berges afin de rétablir le libre écoulement de l'eau et de favoriser les héliophytes et les jeunes arbres, espèces essentielles au bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Les secteurs concernés incluent notamment le ru du Bois Rouge et le ru des Fontaines à Saint-Sauveur-sur-École, le ru de Faÿ et le ru des Bécassières à Chailly-en-Bière, la Mare-aux-Évées à Villiers-en-Bière, le ru du Bois Net à Soisy-sur-École, ainsi que le ru de la Pisserotte à Perthes représentant 4 364 mètres linéaires.

## ■ Entretien du ru de la Pisserotte

Le ru de la Pisserotte a nécessité des interventions complémentaires car des débordements localisés étaient constatés. Un tronçon de 20 mètres qui présentait un affaissement de la berge détournant le ru dans une parcelle agricole a été repris grâce à un apport d'argile. En aval, d'importantes concrétions calcaires colmataient le fond du lit et favorisaient des débordements de plus en plus réguliers vers l'habitation voisine. Les concrétions ont été retirés sur une quinzaine de mètres pour réduire ce risque.



# LES CHANTIERS D'ENTRETIENS

## ■ Retrait des embâcles à Noisy-sur-Ecole à l'automne 2025

Au début du mois de novembre 2025, un chantier d'une semaine a été mené dans le marais de Noisy-sur-Ecole afin de restaurer le bon écoulement de la rivière École sur un linéaire de 750 mètres. Cette intervention a permis l'enlèvement de 72 embâcles présents dans le lit de la rivière et qui rompaient la dynamique du cours d'eau. Afin de diversifier les écoulements sur ce tronçon un peu trop calme et rectiligne, certains embâcles ont été fixés, faisant d'excellentes caches pour la biodiversité et favorisant l'oxygénation.

En parallèle, 20 frênes atteints par la maladie (chalarose du frêne) ont été abattus de manière préventive pour sécuriser les berges et anticiper leur chute.

Enfin, des travaux de taille ont été réalisés sur 3 saules conduits en têtard.



## ■ Poursuite des plantations à Pringy

Suite à la campagne d'abattage de peupliers hybrides engagée en 2024 le long de l'École à Pringy, espèce peu adaptée aux berges et banalisant les zones humides, les opérations de replantation se sont poursuivies et achevées en 2025.

À la place de la centaine d'arbres abattus sur une surface de 2 400 m<sup>2</sup>, près de 500 arbres et arbustes ont été plantés, privilégiant des espèces locales adaptées aux conditions hydriques et favorables à la biodiversité. Cette opération vise à reconstituer une ripisylve diversifiée et à stabiliser les berges.





## ■ Mise en place du pâturage dans le marais de Baudelut

L'opération a démarré en mai 2025 par l'installation, par les agents du SEMEA, d'une clôture de près de 900 mètres afin de permettre l'éco-pâturage d'une surface de 10 ha.

Cinq vaches Highland Cattle, une race écossaise adaptée aux milieux humides, ont ensuite élu domicile dans le marais de juillet à septembre. Le rôle du troupeau est de maintenir cette prairie humide « ouverte », c'est-à-dire dominée par des plantes herbacées typiques des zones humides, très efficaces pour le stockage et la filtration de l'eau.

L'association de chasse locale est active dans la régulation du gibier dans ce secteur. Ainsi, il a été convenu que les vaches seront, chaque année, installées sur site en dehors de la saison de chasse.

Cette méthode d'entretien des prairies humides est durable, peu coûteuse et pertinente sur les milieux naturels classés tels que le marais de Baudelut.

## ■ Gestion de la roselière au Vaudoué et entretien des têtards

Au Vaudoué, la roselière située aux sources de l'Ecole a bénéficié d'une fauche haute hivernale afin de rétablir un écoulement satisfaisant de l'eau. Sur 300m linéaire, un chenal d'écoulement a été recréé tout en conservant un maximum de végétation en place. Cette approche garantit le maintien des fonctions écologiques de la roselière, notamment pour la faune et la filtration naturelle de l'eau.

En complément, des opérations d'entretien ont été réalisées sur les arbres conduits en têtard, contribuant à la pérennité de ces formes traditionnelles et à la structuration paysagère des berges.

## ■ Hydrocurage des buses

17 canalisations servant de franchissement ont été hydrocurées afin de maintenir l'écoulement et prévenir les risques d'inondation. Ces ouvrages se comportent souvent comme des obstacles à l'écoulement, notamment en période de crue. Si ces derniers sont obstrués et/ou envasés, leur capacité à évacuer la crue est limitée, ce qui peut forcer des débordements en amont, dans des secteurs potentiellement habités. Pour limiter ce risque, le SEMEA est intervenu en prévention dans les Communes suivantes : Le Vaudoué, Villiers-en-Bière, Saint-Germain-sur-Ecole, Chailly-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Saint-Fargeau-Ponthierry.

# GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX HUMIDES ET DES COURS D'EAU

## Restauration de cours d'eau

### ■ Contrat Territorial Eau et Climat

Le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) est un outil de programmation pluriannuelle qui permet de structurer, sur 6 ans, les actions en faveur de la gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire. Il mobilise le SEMEA, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et les partenaires institutionnels locaux autour d'objectifs communs : qualité de l'eau, restauration des milieux aquatiques, prévention des inondations et adaptation au changement climatique.

Le SEMEA s'inscrit dans une démarche de long terme avec l'Agence de l'eau, dans la continuité des contrats de bassin et de rivière. Le CTEC 2019-2024 constituait un programme ambitieux (23,6 M€), un contrat pertinent dans ses objectifs, mais trop ambitieux au regard des moyens, ayant permis d'acquérir de la connaissance mais généré peu de travaux concrets.

En 2025, le SEMEA a engagé une démarche de co-construction du futur CTEC 2026-2031, à travers plusieurs ateliers associant élus et partenaires. Ces temps d'échange ont permis de partager le diagnostic du territoire, d'approfondir les enjeux (qualité de l'eau, ruissellement, restauration des milieux, inondations) et de définir des priorités d'action.

La stratégie retenue vise à tirer les enseignements du précédent contrat : adapter l'ambition aux moyens, se

concentrer sur des projets matures et renforcer la part des travaux. Une attention particulière sera portée à la gestion du ruissellement.

Le futur CTEC s'articulera autour de quatre enjeux :

- améliorer la qualité de la ressource en eau,
- restaurer les écosystèmes aquatiques,
- réduire le risque inondation par des solutions fondées sur la nature,
- mobiliser les acteurs du territoire.

Ces objectifs se traduiront par 38 actions sur 6 ans, avec des moyens humains consolidés (financement de deux postes et création envisagée d'un troisième).

Ce nouveau contrat marque ainsi la volonté du SEMEA d'engager une phase plus opérationnelle, au service d'actions concrètes et visibles sur le territoire.



## EN BREF

**151**  
embâcles  
retirés

**6km**  
de ripisylve  
entretenu

**820m<sup>2</sup>**  
de Renouée  
arrachée

**500**  
arbres  
plantés

**15m<sup>3</sup>**  
de déchets  
ramassés

**4**  
saules taillés  
en têtards

**11 ha**  
de zone humide  
en éco-pâturage

**135K€**  
dépendés pour  
l'entretien en 2025



### ■ Restauration du ru des sources Brolles

À l'automne 2025, le SEMEA a mené une intervention dans le Bois des Brolles à Bois-le-Roi pour renaturer le ru des sources Brolles sur 60 mètres. Les travaux ont consisté à retirer 36 m<sup>3</sup> de béton, qui canalisait l'écoulement et déconnectaient le ru de sa zone humide adjacente dans le bois. Le lit du cours d'eau pourra ainsi se modeler au fil des saisons.

Un massif de bambou de 20m<sup>2</sup> a été retiré du site car sa prolifération abîme les berges et banalise le milieu qui perd en richesse.



## ■ Retrait des buses sur le ru des Fontaines

À Saint-Sauveur-sur-École, trois buses obsolètes ont été retirées afin de faciliter le libre écoulement des eaux, réduire l'entretien et permettre une gestion plus efficace des berges.



## ■ Suivi des travaux de Pringy

Suite aux travaux de restauration de l'École réalisés en 2020 dans le parc communal de Pringy, la société Dubost Environnement a effectué des mesures de suivi de la qualité du milieu afin d'évaluer le gain écologique selon des critères normés. Le suivi est programmé 1, 5 et 8 ans après les travaux et les mesures réalisées en 2025 montrent une nette amélioration de la qualité du cours d'eau :

● État « médiocre » en 2019

● État « moyen » en 2021

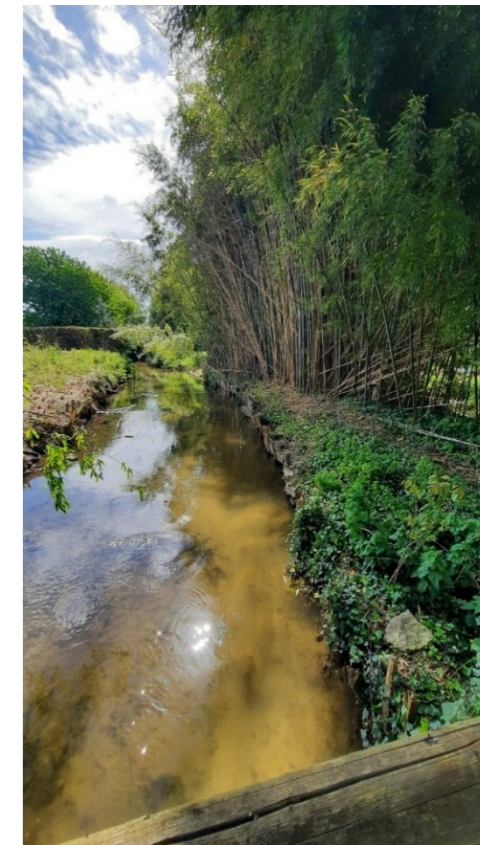
● État « bon » en 2025

Ces résultats confirment la pertinence et l'importance des travaux de restauration des cours d'eau pour retrouver des rivières vivantes et dynamiques, autrement dit ... en bon état.

## ■ Préparation du chantier de confortement des berges de Cély en génie végétal

Sur un tronçon de 100m du ru du Rebais situé à Cély, l'érosion des berges progresse d'année en année et est accentuée par la présence de bambous, dont les racines ne stabilisent que la surface, laissant le sous-sol se creuser sous l'effet de l'eau. Des plaques de protections en fibrociment qui avaient été installées pour freiner ce phénomène ne remplissent plus ce rôle et participent à la dégradation du milieu.

La situation est d'autant plus sensible que ce secteur correspond à un cours d'eau perché : la fragilisation de la berge entraîne des fuites et la formation de brèches dans le merlon, contribuant à l'inondation du fond de vallée, où se situent des jardins à proximité d'habitations.



Pour répondre à ces enjeux - réduire le risque d'inondation tout en améliorant le fonctionnement écologique du milieu - le syndicat prévoit des travaux consistant à retirer les protections de berge inadaptées ainsi que les tiges et rhizomes de bambous, puis à conforter la berge perchée. Ce confortement reposera sur des techniques végétales, notamment la mise en place de boudins d'hélophytes et la plantation d'arbres et arbustes adaptés, en remplacement des bambous.

## ■ Prospections et préparation des travaux dans le Marais de Baudelut

La mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration du ru du Rebais dans le marais de Baudelut (Arbonne-la-Forêt, Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière) a été lancée. Les premières données ont été acquises pour préparer les travaux prévus en 2027, incluant :

- la création d'un lit naturel pour le ru du Rebais (3 km) ;
- la diminution du linéaire de drainage ;
- la restauration des berges d'un étang et du réseau de mares ;
- la création d'une cariçaie épuratrice.

Ces mesures amélioreront la rétention, la filtration et la qualité de l'eau dans la tête de bassin versant.



## ■ Étude de restauration de la confluence entre le ru de la Mare-aux-Evées et la Seine

La mission d'étude de faisabilité pour la restauration de la confluence entre le ru de la Mare-aux-Évées et la Seine à Boissise-le-Roi a été lancée en 2025.

Les objectifs sont :

- la restauration hydromorphologique du ru ;
- le démantèlement des ouvrages limitant la continuité écologique ;
- la réouverture du ru sous le pont SNCF ;
- la réouverture et la renaturation de la confluence ;
- la définition d'une solution alternative à l'alimentation des plans d'eau de Malécot.

À terme, cette étude permettra une meilleure continuité écologique, une amélioration de la qualité de l'eau et une résilience accrue face aux inondations.



## ■ Travaux « sans regret » à Saint-Fargeau-Ponthierry

En 2026, le SEMEA poursuivra la mise en oeuvre des mesures « sans regret » avec deux opérations :

- l'aménagement du ru de la Saussaie ;
- la suppression du pont à l'amont du parc Sachot.

Ces interventions visent à ralentir ou accélérer l'écoulement des eaux selon les zones pour limiter les dégâts lors des crues.



Traversé du boisement des Aulnaies



Secteur le long de la D607 subissant des débordement



## ■ Travaux de restauration de la zone humide Saint-Laurent à Milly-la-Forêt

Le projet concerne une zone humide située en périphérie du bourg, dégradée par l'homogénéisation des habitats et l'envahissement par le bambou. Les travaux viseront :

- le retrait des plantes invasives et les déchets accumulés ;
- la restauration de la biodiversité et du fonctionnement hydraulique du site.



# LA PRÉVENTION DES INONDATIONS LES ACTIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES EN COURS AU SEMEA

Programme d'actions de prévention des inondations

# PAPI

**Juine  
Essonne  
École**

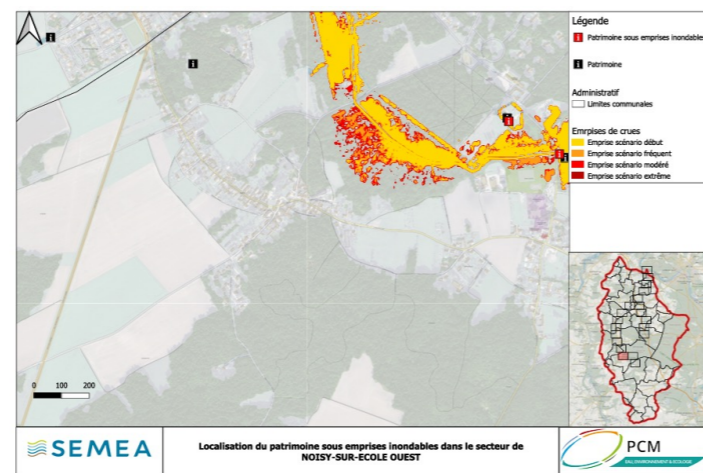
**Le PAPI Juine-Essonne-École, lancé suite aux inondations de 2016, constitue une première phase dite « d'intention », destinée à structurer la stratégie du territoire et à engager des premières actions concrètes en vue d'un programme opérationnel à l'horizon 2027.**

Dans ce cadre, le SEMEA s'inscrit comme acteur opérationnel du programme en portant 10 études et actions. Celles-ci contribuent directement à améliorer la connaissance du risque et à réduire la vulnérabilité du territoire, notamment à travers le déploiement de stations de mesure des niveaux d'eau, la réalisation d'une étude de modélisation du bassin versant de l'École et du Rebais ainsi que la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité. Début 2026, plus de la moitié des actions sont terminées, traduisant l'intérêt du territoire pour ce programme.

L'action principale est l'action 1.7, en cours de finalisation en 2025, qui a permis de caractériser finement la vulnérabilité des bassins versants de l'École et du Rebais face aux inondations, grâce à des travaux de modélisation hydraulique. Ces analyses apportent une vision précise des zones exposées, des enjeux (habitations, activités, infrastructures) et des niveaux de risque selon différents scénarios de crue. Cela constitue un outil d'aide à la décision essentiel pour orienter les futurs aménagements et prioriser les investissements.

Les résultats de cette connaissance alimentent directement l'action 6.2, en cours de structuration, qui vise à définir une stratégie de réduction de l'aléa par la mobilisation des zones d'expansion des crues. Cette étape est déterminante pour construire un PAPI complet cohérent et efficace, attendu à l'horizon 2027.

Dans le cadre de l'action 2.7, six stations de mesure ont été pérennisées sur le territoire : Quatre stations sont situées sur la rivière École, une sur la Mare-aux-Évées et une sur le ru de Moulignon, permettant ainsi de couvrir les principaux secteurs à enjeux du territoire. Ce réseau permet un suivi en temps réel des niveaux d'eau et une meilleure anticipation des épisodes de crue. Ainsi, il apporte une aide précieuse à la gestion de crise. Les données recueillies permettront aussi l'amélioration continue des modèles hydrauliques et contribueront également à dimensionner les futurs projets de restauration des cours d'eau.



## Les diagnostics de vulnérabilités (Axe 5)

Les diagnostics de vulnérabilité ont pour objectif d'accompagner les habitants, les entreprises et les équipements publics exposés au risque d'inondation, en identifiant les points de fragilité de leurs biens et en proposant des mesures concrètes pour en réduire les impacts. Les diagnostics de vulnérabilité des biens exposés ont été finalisés dans les communes de Cély et Saint-Germain-sur-Ecole. Cependant, seul un propriétaire a donné suite au diagnostic en réalisant des travaux de protection de son habitation. Ce constat s'inscrit dans une tendance nationale où le taux de passage à l'action après diagnostic reste faible, de l'ordre de 5 %.

Cet outil étant pourtant très pertinent et avantageux pour les habitations soumises à un risque d'inondation, le SEMEA prévoit de maintenir cette action dans le PAPI complet en renforçant l'accompagnement des bénéficiaires afin de favoriser le passage à l'action à l'échelle individuelle.



## Des actions concrètes engagées

Au-delà des études, le SEMEA s'inscrit dans une logique d'intervention progressive.

En 2025, des travaux dits « sans regret » ont été réalisés, notamment à Saint-Fargeau-Ponthierry avec la réouverture partielle du ru de Moulignon dans le centre-bourg et le réaménagement d'une tête de buse sujette aux embâcles. Ce type d'intervention, ciblée et immédiatement efficace, permet d'améliorer localement l'écoulement des eaux et de limiter les risques d'obstruction.

Parallèlement, le SEMEA a poursuivi ses missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux plus structurants, préfigurant les opérations qui seront intégrées au futur PAPI. Ce programme d'actions combine aménagements hydrauliques et restauration des cours d'eau. Les interventions portent notamment sur la suppression de contraintes hydrauliques, la réouverture partielle de tronçons busés, l'amélioration du fonctionnement des ouvrages, ainsi que la remobilisation de zones d'expansion des crues existantes.

L'année 2026 marquera une étape importante avec la poursuite des études et le lancement de plusieurs opérations de travaux :

- la suppression d'un point de blocage hydraulique ;
- la restauration et le reméandrage du ru de Moulignon dans le Parc Sachot, permettant de ralentir les écoulements et d'optimiser le stockage dans une zone d'expansion des crues (ZEC).



# LES AUTRES ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

## ■ Restauration de la surverse de la zone d'expansion des crues de Pringy

La zone d'expansion des crues créée en 2010 pour limiter les inondations dans la rue de Lourdeau à Pringy nécessitait des travaux de remise en état. La surverse du bras de contournement présentait des fuites qui maintenaient, en permanence, la zone de stockage en eau limitant de fait son efficacité réelle en cas de crue. Plusieurs tronçons du merlon ont ainsi été repris et étanchéifiés. L'ouvrage de vidange de la ZEC qui était obstrué a quant à lui été débouché.

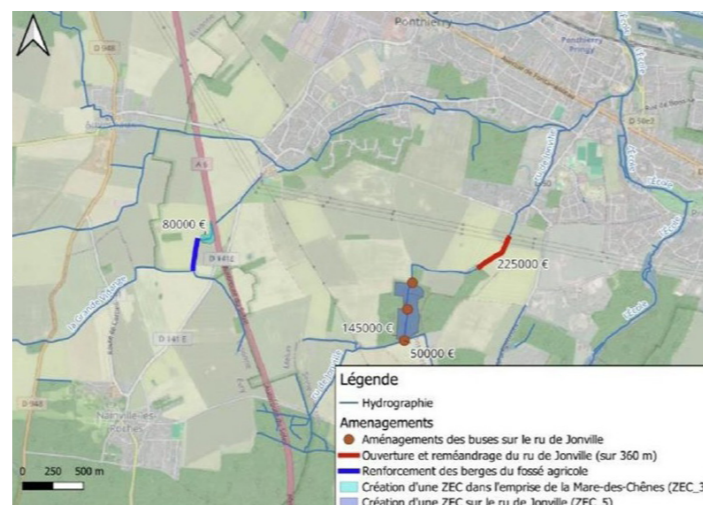
Suite à ces travaux, la végétation de la zone d'expansion des crues alors remise à sec a nécessité un entretien. Ainsi 1500m<sup>2</sup> ont été entretenus (abattage, broyage, débroussaillage) pour sécuriser les berges et améliorer l'écoulement.



## ■ Etude pour la création de deux zones d'expansion des crues sur le bassin versant du ru de Moulignon à Saint-Fargeau-Ponthierry

Le projet de création de zones d'expansion des crues sur le ru de Jonville et le ru de la Grande Vidange, situé dans la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, s'inscrit dans une démarche globale de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant du ru d'Auvernaux-Moulignon. Ce territoire est soumis à des phénomènes de ruissellement et de concentration des écoulements, notamment au niveau des secteurs urbanisés des hameaux de Moulignon et de Jonville. Dans ce contexte, l'objectif du projet est de ralentir et stocker temporairement les eaux en amont lors des épisodes pluvieux.

Pour répondre à ces enjeux, l'étude prévoit la création de deux zones d'expansion des crues, au niveau de la Mare-des-Chênes et du Bois de Jonville. Au-delà de la gestion du risque inondation, ces interventions visent également à restaurer les fonctionnalités naturelles du cours d'eau et à préserver les milieux aquatiques et humides.



# 3

## BILAN FINANCIER

### AVANCEMENT TECHNIQUE DES ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2025

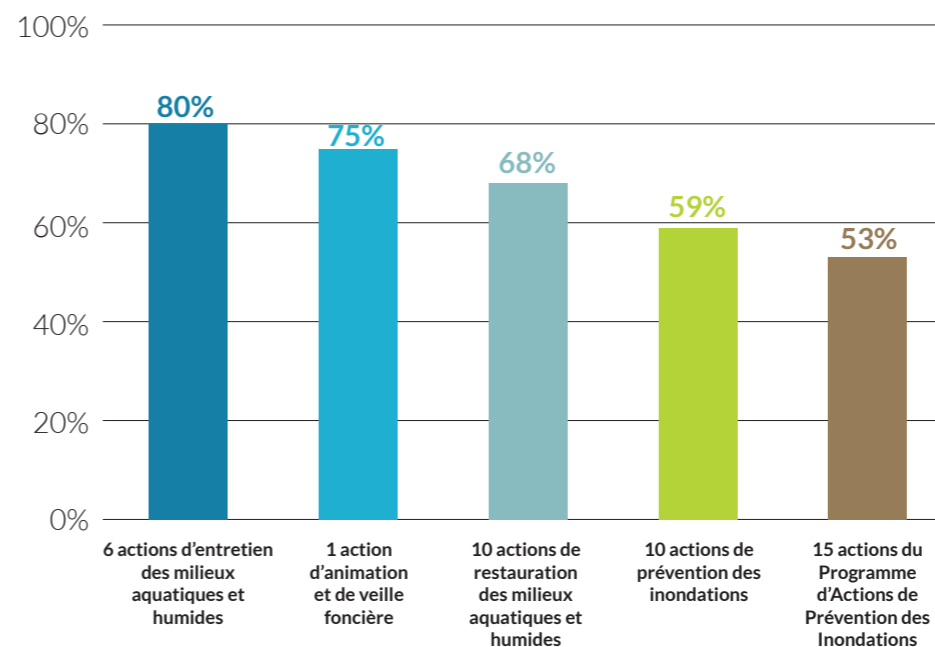
42 actions de GEMAPI étaient programmées et réparties entre les 7 agents du service rivières et prévention des inondations. Comme l'année précédente, l'avancement technique de ces actions est à 67% en 2025.

La concertation lancée autour des sujets fonciers et techniques commence à porter ses fruits. Elle a permis de dégager les

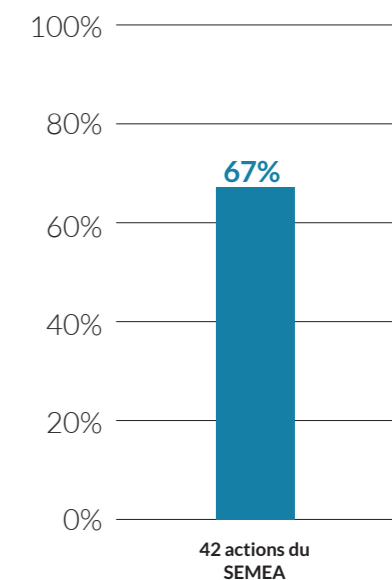
possibilités d'interventions, notamment à Villiers-en-Bière, Perthes ou encore à Saint-Fargeau-Ponthierry. Ce travail mené avec de nombreux acteurs s'inscrit sur le temps long.

L'équipe technique a fortement mobilisé les partenaires techniques et réglementaires, permettant au SEMEA de réaliser de premiers travaux d'aménagement en 2025.

Année 2025  
Avancement technique par type d'actions  
42 actions au total



Année 2025  
Avancement technique global



# FONCTIONNEMENT

## ■ Fonctionnement réalisé en 2025

**En 2025, le SEMEA a dépensé 1 094 180€ en fonctionnement sur un prévisionnel de 1 246 403€, soit une consommation de 88% du budget.**

Les dépenses d'entretien de la rivière Ecole et du ru de la Mare-aux-Évées ont été réalisées à 68%, les charges de personnels quant à elle à 99%.

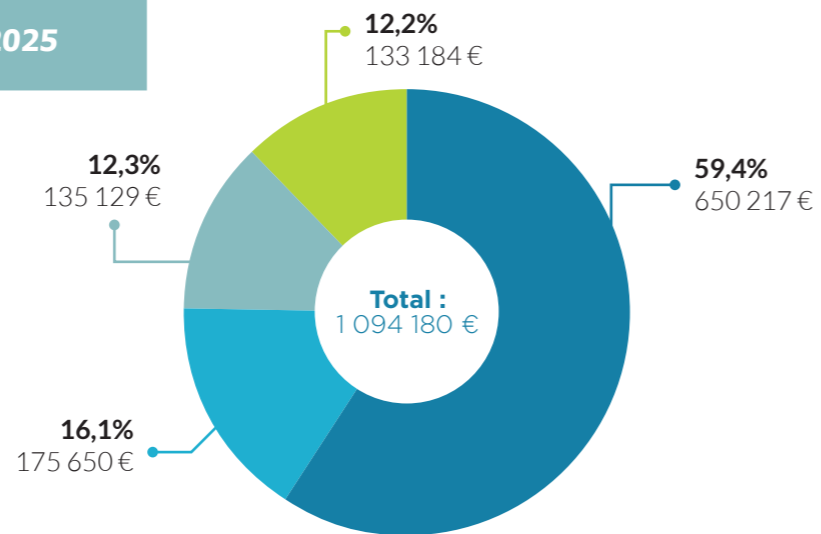
Des études générales structurant l'action du SEMEA sont inscrites en fonctionnement, notamment les études intégrées au Programme d'Actions de Prévention des inondations Juine-Essonne-Ecole. Les dépenses relatives à ces études ont été réalisées à 74%.

Pour sa deuxième année, la prestation d'animation et de veille foncières a été réalisée à 100%

### RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES EN 2025

#### LÉGENDE :

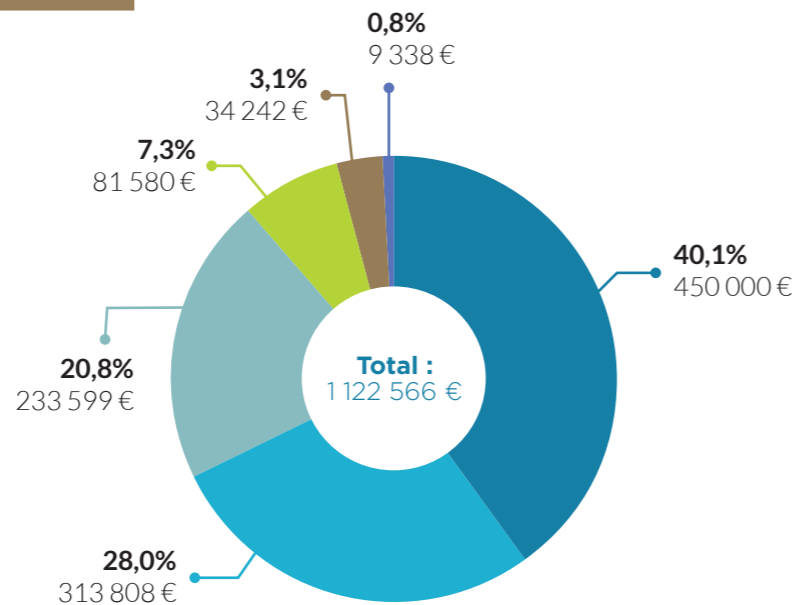
- Charges de personnel
- Autres charges de fonctionnement de la structure
- Travaux d'entretien des cours d'eau
- Etudes générales



### RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PERCUES EN 2025

#### LÉGENDE :

- Participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
- Participation de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine
- Subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Participation de la Communauté de Communes des Deux Vallées
- Autres recettes
- Subventions de l'Etat



## ■ Perspectives de fonctionnement 2026

**Le montant des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2026 est estimé à 1 324 784€, représentant une hausse de 6% par rapport à 2025. Cette augmentation correspond l'embauche d'un technicien en charge du ruissellement et du Programme Pluriannuel de**

**Restauration et d'Entretien. Hormis ces deux évolutions, la répartition des différents postes de dépenses et de recettes prévisionnelles varie insensiblement par rapport à 2025.**



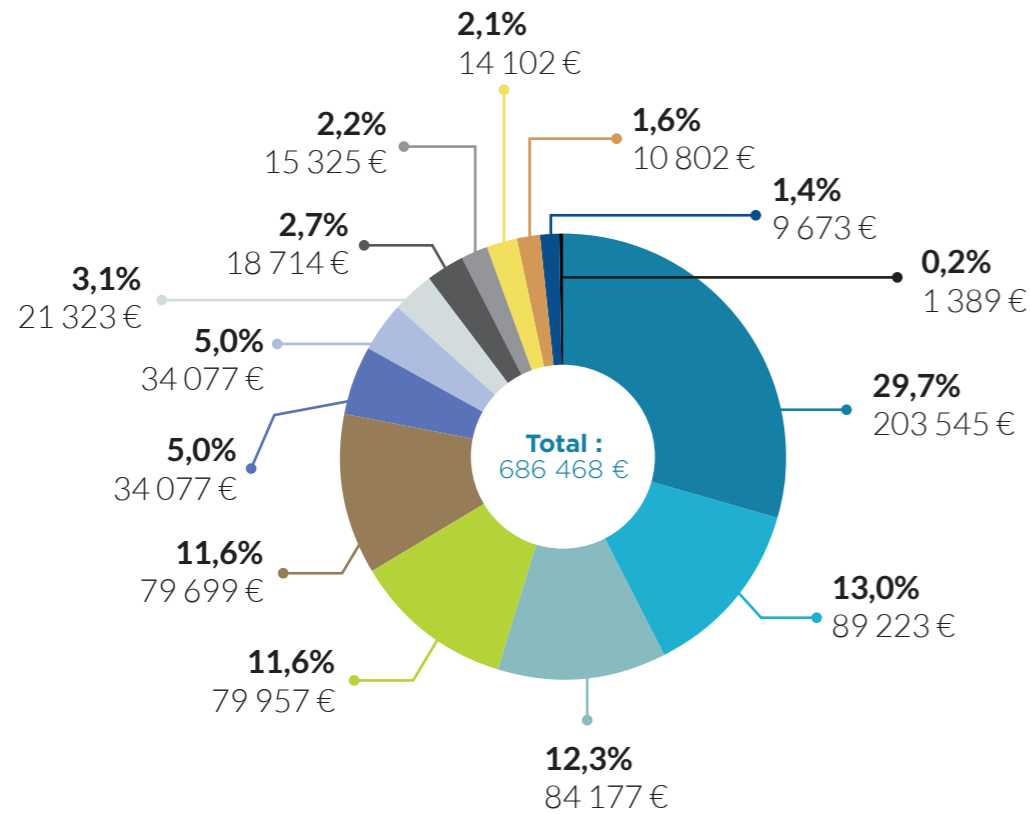
# INVESTISSEMENTS

## Investissements réalisés en 2025

En 2025, le SEMEA a réalisé 686 458€ de dépenses d'investissement sur un prévisionnel de 1 247 686€, soit une consommation de 55% du budget d'investissement 2025 (hors reprise des résultats de l'année 2024).

Comme prévu, le résultat d'investissement de l'année 2025 progresse nettement par rapport l'année précédente. De premiers travaux d'aménagement sont sortis de terre. Les études de maîtrise d'œuvre préalables aux travaux ont progressé, ouvrant la voie à la réalisation de travaux conséquents en 2026.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES EN 2025



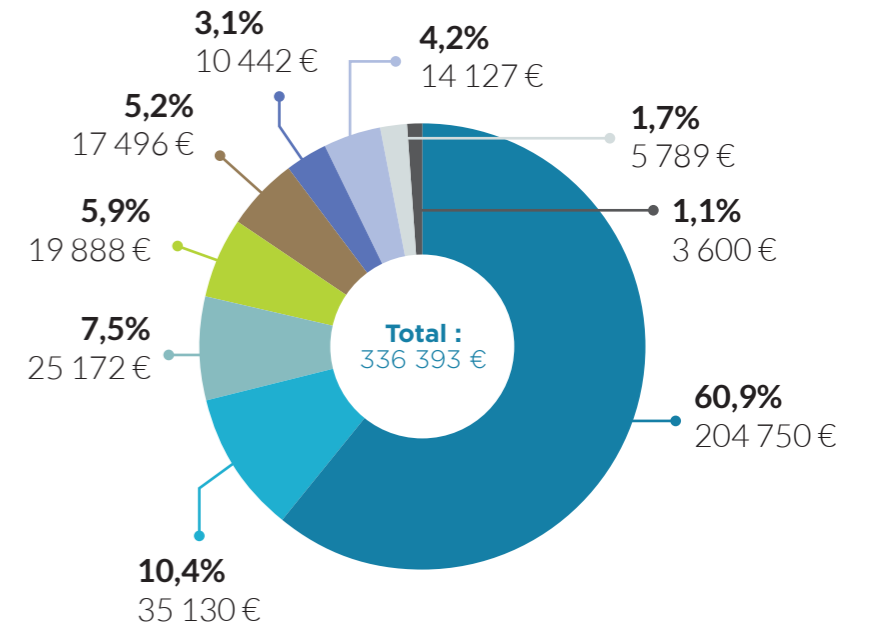
#### LÉGENDE :

- Aménagement des nouveaux locaux du SEMEA
- Protection des hameaux de Fay et Orsonville et restauration du ru de la Mare-aux-Évées (maîtrise d'œuvre)
- Matériels informatique, de bureautique et de transport
- Prévention des inondations et restauration du ru de Moulignon à Saint-Fargeau-Ponthierry (maîtrise d'œuvre et travaux)
- Travaux de plantation d'arbres et arbustes
- Installation des stations hydrométriques et pluviométriques
- Travaux de retrait de cunettes béton sur 65 ml et remodelage du lit du ru des Sources Brolles à Bois-le-Roi
- Remise du Rebais en fond de vallée à Arbonne-la-Forêt Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière à Arbonne-la-Forêt, Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière (maîtrise d'œuvre)
- Autres travaux de prévention des inondations
- Prévention des inondations par le ru des Vaux à Cély (maîtrise d'œuvre)
- Levés topographiques préalables aux travaux de restauration des berges du ru du Rebais à Cély
- Frais annexes
- Remboursements d'emprunts
- Ecopatelage dans le cadre du plan de gestion du Marais de Baudelut à Arbonne-la-Forêt, Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière

### RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PERCUES EN 2025

#### LÉGENDE :

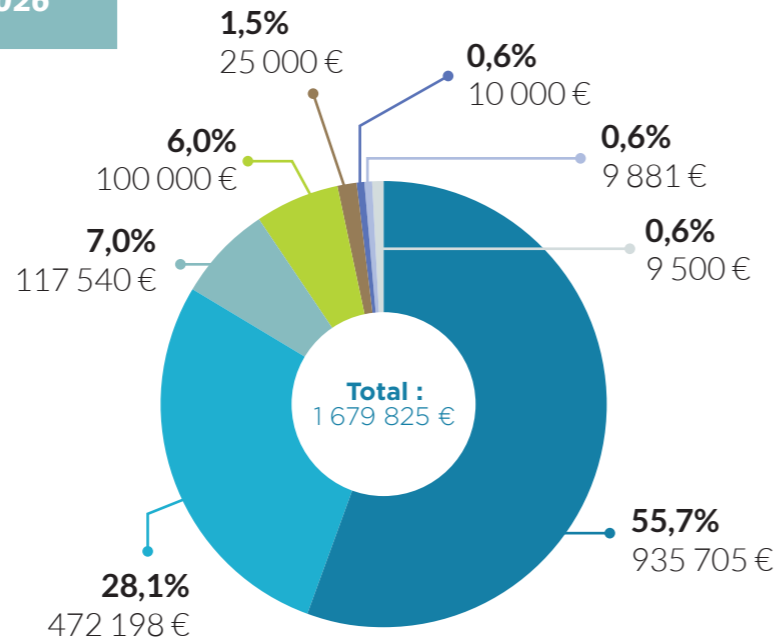
- Subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
- Participation de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine
- Amortissements
- Participation de la Communauté de Communes des Deux Vallées
- Subventions du Conseil Départemental de Seine-et-Marne
- Participation de l'EPTB Seine Grands Lacs
- FCTVA
- Subventions du Conseil Régional d'Ile-de-France
- Autres recettes



## RÉPARTITION DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2026

### LÉGENDE :

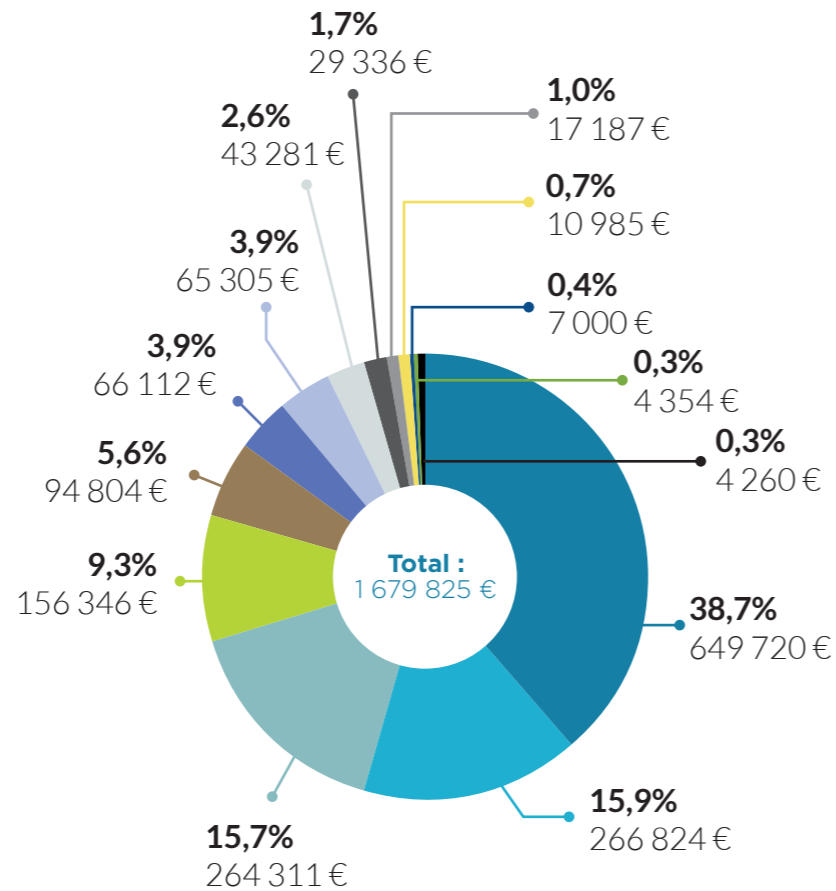
- Projets de prévention des inondations
- Projets de restauration des milieux aquatiques
- Part du résultat de l'année 2025 affectée à l'année 2026
- Maîtrise foncière
- Matériels informatique, bureautique et de transport
- Aménagement des nouveaux locaux du SEMEA
- Remboursements d'emprunts
- Frais annexes



## RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES 2026

### LÉGENDE :

- Emprunt
- Part du résultat de l'année 2025 affectée à l'année 2026
- Subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Subventions du Conseil Départemental de Seine-et-Marne
- Participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
- Participation de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine
- Amortissements
- FCTVA
- Participation de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Participation de la Communauté de Commune des Deux Vallées
- Subventions du Conseil Départemental de l'Essonne
- Subventions du Conseil Régional d'Ile-de-France
- Subventions de l'Etat
- Autres recettes



# SYNTHÈSE DES DÉPENSES RÉALISÉES ENTRE 2023 ET 2025

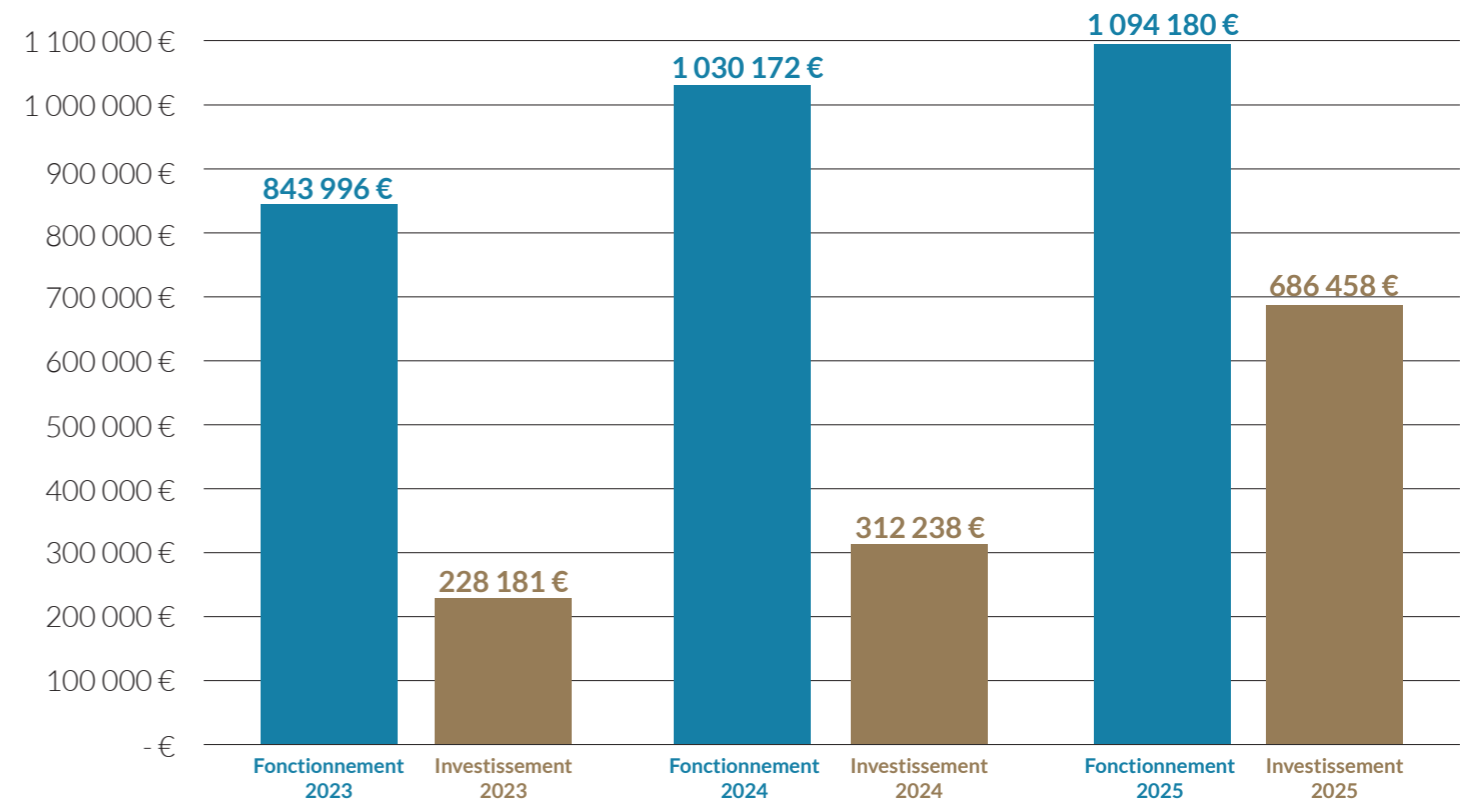
Que ce soit en fonctionnement ou en investissement, les dépenses annuelles du SEMEA sont en constante progression entre 2023 et 2025.

### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement montrent une augmentation constante (+30% sur la période). Elles témoignent de la structuration et de la montée en compétence du SEMEA. Le niveau des dépenses devrait cependant se stabiliser autour de 1,3M€ pour les 2 à 3 prochaines années en tenant compte des recrutements, de la régie interne qui réalise toujours plus de travaux d'entretien, et de l'évolution des charges à caractère général.

### Dépenses d'investissement

Bien qu'elles aient été moins importantes que prévu en 2023 et 2024, les dépenses d'investissement sont en nette augmentation en 2025 (+200% sur la période). Le programme d'actions 2023-2028 s'est avéré laborieux au démarrage mais les travaux réalisés en 2025 montrent qu'il est enfin bien engagé. Cette tendance devrait se confirmer en 2026.





**Siège administratif :**  
Mairie de Villiers-en-Bière,  
Rue Cambot  
77190 Villiers-en-Bière

**Bureaux :**  
Bâtiment Lugan,  
2 rue de la Bascule  
77190 Villiers-en-Bière

**06 37 02 63 93**  
**contact@le-semea.fr**

